



R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-neuf avril, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle Jean Mercier sous la présidence de M. BROUHARD, Maire.

Convocation : 18/04/25	Etaients présents : Patrice BROUHARD, Béatrice ORTEGA, Michel REY, Didier DEBRIE, Mauricette GOMEZ, Nicole DUBUC, Béatrice PREVOST, Ghislaine JOUANNET, Guillaume BONDOUX, Joël CHAGNOLEAU, Evelyne BERUSSEAU, Marie-Pierre BIGOT.
Affichage : 18/04/25	
Nombre de membres :	Excusés : Stéphane DELAGE a donné procuration à M. BROUHARD, Farid KECHIDI a donné procuration à Mme ORTEGA, Alain LATREUILLE a donné procuration à Mme BERUSSEAU, Alix SICARD a donné procuration à M. CHAGNOLEAU.
- En exercice : 19	Absents : Emmanuelle STRADY, Christine CHAPRON, Laurent VICI.
- Procurations : 4	Secrétaire de séance : Béatrice ORTEGA
- Votants : 16	

2025_04_35 Dénomination d'un lotissement à Monsanson

Vu les articles L. 2121-30, L. 2122-1, L. 2122-2 et L. 2123-28 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que le futur lotissement sis rue du chemin vert à Monsanson ne porte pas de dénomination ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux voies et lieux-dits de la commune, y compris les voies privées ouvertes à la circulation ;

Il est proposé au Conseil Municipal de retenir le nom des « vieilles bâtisses » pour ce lotissement, en hommage à l'aménageur décédé dont la SARL portait ce nom.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE de baptiser l'ensemble d'habitations présentes et à venir en bordure de la rue du chemin vert et de la rue de côte d'argent, sur les parcelles H1113 à H1120 et H1160, du nom de « vieilles bâtisses ».

CHARGE le Maire de procéder à la numérotation des immeubles dans ce secteur.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,

Le Maire,



Patrice BROUHARD